

Programme "L'Europe pour les citoyens" 2014-2020

2011/0436(APP) - 06/04/2018 - Document de suivi

Conformément au règlement (UE) n°390/2014 du Conseil, la Commission a présenté un rapport sur l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du programme «L'Europe pour les citoyens» 2014-2020, qui se base sur les analyses d'une évaluation externe. Le rapport aborde les aspects qualitatifs et quantitatifs de la mise en œuvre du programme, et s'appuie sur un [rapport du Parlement européen](#) de mars 2017.

Le programme soutient un vaste éventail d'activités et d'organisations promouvant la citoyenneté européenne active via deux volets - «Travail de mémoire européen» et «Engagement démocratique et participation civique» -, complétés par une action transversale («action horizontale : valorisation») en vue de l'analyse et de la diffusion des projets.

Le rapport note qu'alors que la plupart des programmes de financement de l'UE sont directement liés à des politiques spécifiques de l'UE, le programme «L'Europe pour les citoyens» comble une lacune en répondant à l'objectif global de la Commission consistant à rapprocher les citoyens de l'E.

Budget : le budget total consacré au programme pour la période 2014-2020 s'élève à 187.718.000 EUR. Le programme a **épuisé tous ses crédits d'engagement et de paiement** durant la période de rapport, et les a répartis de la manière suivante :

- 9,46 millions d'EUR pour des projets relatifs au travail de mémoire européen;
- 12,21 millions d'EUR pour des projets de jumelage de villes;
- 12,71 millions d'EUR pour des réseaux de villes;
- 10,32 millions d'EUR pour des projets de la société civile;
- un montant total de 3,64 millions d'EUR a été octroyé sous la forme d'un soutien structurel à des organisations pour le travail de mémoire européen;
- un montant total de 16,65 millions d'EUR a été octroyé à des groupes de réflexion et à des organisations de la société civile européenne actives dans le domaine de la participation civique;
- le programme a également mis à disposition 2,8 millions d'EUR pour financer des activités transversales, notamment dans le but de tirer le meilleur parti des résultats du programme.

Demandes reçues et projets sélectionnés : entre 2014 et 2016, plus de 7.000 demandes de subvention ont été présentées. Des subventions ont été accordées afin de soutenir plus de 1.000 projets dans les 33 pays participants. **Moins de projets ont bénéficié d'une subvention** qu'au titre du programme précédent, entre autres à cause de l'envergure plus importante des projets ayant bénéficié de subventions et du nombre plus élevé de participants aux projets. En moyenne, moins de 10 % des projets proposés pour la période 2014-2016 ont été financés, sauf en ce qui concerne les projets de jumelage de villes.

La **demande élevée de subventions** montre qu'un financement supplémentaire est nécessaire, car un nombre important de projets n'ont pas pu être financés en raison de restrictions budgétaires. Les parties prenantes ont souligné que cette situation pourrait dissuader les demandeurs de réintroduire une demande dans les années à venir. Dans son rapport de 2017, le

Parlement européen a invité le Conseil et la Commission à envisager un budget total d'environ 500 millions d'EUR pour le programme qui lui succédera.

La Hongrie compte le plus grand nombre de bénéficiaires, puisqu'environ 15 % du nombre total des subventions de projet lui ont été attribués entre 2014 et 2016. Elle est suivie par la Slovaquie et l'Italie, avec respectivement environ 13 % et 11 % des subventions octroyées.

Réalisations : le rapport indique que le programme obtient des résultats généralement bons à mi-parcours pour les deux volets au regard de ses objectifs spécifiques :

- par rapport au programme précédent, l'attention accrue qui est portée à la mémoire historique européenne dans le programme actuel a été essentielle pour atteindre les objectifs de ce dernier;
- dans le domaine du jumelage de villes, le programme obtient des résultats en améliorant et en favorisant la compréhension mutuelle et l'amitié entre les citoyens au niveau local;
- les subsides aux réseaux de villes ont permis aux bénéficiaires de concevoir des projets plus thématiques et davantage liés à l'élaboration des politiques et de tisser des liens durables avec des organisations partenaires.

De manière générale, la structure actuelle du programme a contribué au débat sur l'avenir de l'UE, sur la base des leçons tirées du passé. Les subventions de fonctionnement et les subventions à l'action ont contribué à atteindre les résultats désirés.

Améliorations nécessaires : la Commission a identifié les domaines où une amélioration est nécessaire :

- **Révision des indicateurs de suivi** : l'une des mesures de simplification mises en œuvre dans le programme actuel a été l'introduction de deux volets seulement, accompagnés d'une action horizontale. Même si cette nouvelle structure s'est révélée plus claire pour les demandeurs, le processus de suivi a toutefois été difficile, parce que le règlement prévoyait différents ensembles d'indicateurs qui n'étaient pas directement comparables aux indicateurs utilisés dans l'analyse d'impact.
- **Visibilité du programme** : bien que les activités de diffusion aient largement contribué à mieux faire connaître le programme, il serait utile de développer une approche plus stratégique pour continuer à améliorer la visibilité des activités ainsi que la transférabilité et la durabilité des résultats des projets.
- **Synergies** : bien que des synergies soient déjà apparues dans certains domaines, par exemple avec la mise en place de la [plate-forme VALOR](#) pour la diffusion des résultats de projets ou la coopération occasionnelle entre les points de contact «L'Europe pour les citoyens», les bureaux «Europe créative» et les agences nationales Erasmus+, l'évaluation à mi-parcours montre que le programme peut continuer de bénéficier d'une approche plus coordonnée avec d'autres programmes pertinents à l'avenir.